

REUILLE
19.02.19

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

L'article L .2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et mise en ligne sur le site internet de la collectivité.



BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget 2019 a été confectionné afin de prendre en compte les éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaires dont le Comité syndical a pris connaissance lors de la séance du 12 décembre 2018.

La participation des collectivités membres est maintenue à hauteur de 700 000€.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2019 intègre les inscriptions nécessaires à la poursuite des actions engagées antérieurement par le SMEAG. La section est équilibrée à hauteur de 2.100.000,00 €.

Est toujours intégrée dans ce budget primitif 2019, la reprise de provision constituée à hauteur de 64.885,00 € pour des titres contestés par le Conseil Départemental 31 et déclarés comme dépenses non obligatoires par la Chambre Régionale des Comptes. L'exécution de ces opérations comptables donnera lieu au préalable à une présentation détaillée au Comité Syndical. Ces inscriptions n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget. Il sera demandé au Comité Syndical de se positionner sur le maintien de cette reprise de provision.

En **dépenses de prestations extérieures**, la fin de l'élaboration du SAGE phase II représente un montant de 167.580,00 €. La mise en œuvre du DOCOB Occitanie est budgétisée pour les 2 années 2018 et 2019 à hauteur de 150.000,00 € par an incluant les prestations extérieures d'AMO, le remboursement des partenaires et le travail réalisé en régie. L'action de communication institutionnelle est intégrée pour une dépense de 40.000,00 € ; la communication spécifique à chaque action étant désormais inscrite budgétairement dans le cadre de chacune d'elles.

Ces deux postes représentent à eux seuls environ 75,0% des dépenses affectées à aux prestations extérieures liées aux actions.

Dans ces conditions, il apparaît que le déroulement des autres actions relève de **l'animation en régie**. C'est d'ailleurs une des spécificités du SMEAG.

Le remboursement des frais de personnel et des frais de structure affectés au budget gestion d'étiage par ce dernier est intégré, de même que le remboursement par la collectivité concernée d'un agent mis à disposition pour 23,0% d'un temps plein.

RECUEIL

A l'exécution des missions liées au budget annexe « Gestion d'étiage » le temps affecté se révèle être plus important que les estimations initiales qui avait été faites lors de la mise en place de la redevance de soutien d'étiage et par conséquent son coût. Les coûts fixes (charges et frais de structure du SMEAG) identifiés en 2012 étaient évalués à 193.000,00 €.

Le prévisionnel 2019 intègre des remboursements de rémunération à hauteur de 223.078,00 € pour 3,43 Equivalents Temps Plein (ETP) par le Budget Annexe.

Les frais de structures correspondants sont valorisés à hauteur de 42.000,00 € soit environ 19,0%.

Il est donc prévu un remboursement du Budget Annexe vers le Budget Principal de 265.078,00 €.

Si les prévisions se réalisent, la charge réelle des frais de personnel sera moindre passant de 1.058.000,00 € à 818.922,00 € en prenant également en compte le remboursement de la mise à disposition d'un agent.

L'ouverture de crédit correspondant aux intérêts bancaires liés aux opérations sur la ligne de trésorerie est présentée à 30.000,00 €.

Les conditions d'élaboration du budget ne permettent pas de dégager de crédits à inscrire en dépenses imprévues. Cette inscription permettrait de reconstituer une partie de fonds de roulement.

Présentation synthétique des dépenses

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
011	Charges à caractère général	61 719	878 196	939 915
012	Charges de personnel		1 058 000	1 058 000
65	Autres charges de gestion		64 885	64 885
66	Charges financières		30 000	30 000
67	Charges exceptionnelles		0	0
042	Dotations aux amortissements		7 200	7 200
022	Provisions pour aléas et divers			0
Total dépenses		61 719	2 038 281	2 100 000

Présentation synthétique des recettes

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
013	Atténuations de charges			0
70	Produits des services		281 078	281 078
74	Dotations et participations	75 519	1 528 508	1 604 027
75	Autres produits de gestion			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amort. et provisions		64 885	64 885
042	Reprises sur amortissements		4 000	4 000
Total recettes		75 519	1 878 471	1 953 990
002	Excédent antérieur reporté		146 010	146 010
Total recettes			2 024 481	2 100 000

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci est présentée en équilibre à hauteur de 32.000,00 €. Les cotisations des collectivités membres seront appelées, comme les années précédentes, en fin d'exercice sur la base des dépenses réalisées nécessaires au fonctionnement du SMEAG.

Présentation synthétique des dépenses

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0	4 000	4 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	7 000	7 000
21	Immobilisations corporelles	0	21 000	21 000
Total dépenses		0	32 000	32 000

Présentation synthétique des recettes

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0	1 128	1 128
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0	7 200	7 200
13	Subventions d'investissement	0	7 287	7 287
002	Excédent antérieur reporté		16 385	16 385
Total recettes		0	32 000	32 000

BUDGET ANNEXE GESTION D'ÉTIAGE - BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget « Gestion d'étiage » a été créé à compter du 1^{er} janvier 2014, par délibération n° D14-01/02-04 du Comité syndical réuni en date du 7 janvier 2014.

Le budget annexe « Gestion d'étiage » comporte les opérations qui relèvent de l'ensemble du dispositif lié à la mise en œuvre du PGE et à sa révision, tant au niveau des frais de personnel que des dépenses liées aux études menées par des prestataires extérieurs, qu'aux frais de structure pouvant y être affectés et les recettes qui peuvent y être attachées. A ces dépenses il convient d'ajouter celles relevant de la mise en œuvre des conventions « EDF », « Montbel » et depuis 2017 « Filhet » dans le cadre des opérations de soutien d'étiage et les financements qui y sont affectés.

Est intégrée dans ce budget primitif 2019, la reprise de provision constituée à hauteur de 88.443,00 € pour des titres émis contestés par le Conseil Départemental de Haute-Garonne et déclarés comme dépenses non obligatoires par la Chambre Régionale des Comptes. L'exécution de ces opérations comptables donnera lieu au préalable à une présentation détaillée au Comité Syndical. Ces inscriptions n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget.

Section d'exploitation

Le budget annexe « Gestion d'étiage » est équilibré en section d'exploitation à hauteur de 6.022.609,00 €.

Les opérations liées au PGE, au soutien d'étiage et à la récupération des coûts sont évaluées reprenant les éléments énoncés dans les rapports précédemment examinés lors de cette séance.

L'équilibre du budget est trouvé par l'inscription de crédit en dépenses d'un montant de 300.000,00 € de provision pour aléas et divers.

Présentation synthétique des dépenses

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
011	Charges à caractère général	263	5 188 285	5 188 548
012	Charges de personnel	0	213 179	213 179
65	Autres charges de gestion	0	108 443	108 443
66	Charges financières	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	80 000	80 000
042	Dotations aux amortissements	0		0
022	Provisions pour aléas et divers	0	300 000	300 000
023	Virement à section d'investissement	0	132 439	132 439
Total dépenses		263	6 022 346	6 022 609

Présentation synthétique des recettes

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
013	Atténuations de charges	0		0
70	Produits des services	0	1 711 555	1 711 555
74	Dotations et participations	0	2 497 323	2 497 323
75	Autres produits de gestion	0		0
77	Produits exceptionnels	0		0
78	Reprises sur provisions	0	88 443	88 443
042	Opérations d'ordre entre sections	0	16 439	16 439
Total recettes		0	4 313 760	4 313 760
002	Excédent antérieur reporté		1 708 849	1 708 849
Total recettes			6 022 609	6 022 609

Section d'investissement

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2018 déficitaire pour 15.269,00€, ce déficit a été comblé par diminution du résultat excédentaire de la section d'exploitation par délibération de ce jour. La section est équilibrée à hauteur de 147.708,00€ qui comprennent 116.000,00 € de dépenses d'investissement consacrées à la mise en œuvre du Plan de Gestion d'Etiage 2018-2027. Une somme de 16.439,00 € est consacrée à des opérations d'ordre qui n'ont pas d'impact sur le budget global, étant compensées par des recettes en section d'exploitation.

Présentation synthétique des dépenses

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
001	Solde d'exécution reporté	0	15 269	15 269
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0	16 439	16 439
13	Subventions d'investissement	0		0
20	Immobilisations incorporelles	0		0
21	Immobilisations corporelles	0		116 000
Total dépenses		0	31 708	147 708

Présentation synthétique des recettes

Chapitre	Libellé	Restes A Réaliser 2018	Budget Primitif Crédits nouveaux	Total BP 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	0	132 439	132 439
040	Opérations d'ordre transfert entre section	0		0
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0	15 269	15 269
13	Subventions d'investissement	0		0
002	Excédent antérieur reporté			0
Total recettes		0	147 708	147 708